



United Nations
Educational, Scientific and
Cultural Organization

Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Organización
de las Naciones Unidas
para la Educación,
la Ciencia y la Cultura

Организация
Объединенных Наций по
вопросам образования,
науки и культуры

منظمة الأمم المتحدة
للتربية والعلم والثقافة

联合国教育、
科学及文化组织

Diversité des expressions culturelles

6 IGC

Distribution: limitée

CE/12/6.IGC/INF.3
Paris, 28 novembre 2012
Original : anglais

COMITE INTERGOUVERNEMENTAL POUR LA PROTECTION ET LA PROMOTION DE LA DIVERSITÉ DES EXPRESSIONS CULTURELLES

Sixième session ordinaire
Paris, Siège de l'UNESCO
10 - 14 décembre 2012

Rapport sur les activités du Secrétariat en 2012

1. Lors de sa troisième session ordinaire (juin 2011), la Conférence des Parties à la Convention de 2005 sur la protection et la promotion de la diversité culturelle (ci-après dénommée "la Convention") a demandé au Secrétariat de présenter un rapport sur ses activités à chacune de ses sessions.
2. Le Secrétariat a présenté le premier rapport sur ses activités en 2011 sous la forme d'un document d'information (CE/11/5.IGC/213/INF.3) à la cinquième session ordinaire du Comité intergouvernemental pour la protection et la promotion de la diversité culturelle (ci-après dénommé "le Comité"). Ce rapport fournit un aperçu des principales réalisations du Secrétariat au cours de la période 2010-2011 pour promouvoir la *ratification* et la *mise en oeuvre* de la Convention à la veille de la clôture du biennium 2010-2011.
3. Le rapport sur les activités du Secrétariat en 2011 prend acte que la Convention est entrée dans une nouvelle phase de sa mise en œuvre, pour laquelle les Parties ont élaboré une feuille de route très claire qui détermine les priorités à poursuivre durant la période 2012-2013. Ces priorités mettent l'accent sur la coopération internationale destinée spécifiquement aux pays en développement et visant à encourager l'émergence de secteurs culturels dynamiques.
4. Parmi les principales priorités identifiées par les Parties, il y a notamment l'élaboration et la mise en œuvre d'un programme de *renforcement des capacités*, la création d'un système de *gestion des connaissances*, et l'adoption d'une stratégie de *communication et de collecte de fonds* pour le FIDC qui s'appuierait à la fois sur les moyens budgétaires du programme ordinaire et, le cas échéant, sur des ressources extrabudgétaires. Ces priorités sont reflétées dans les résolutions que la Conférence des Parties a adoptées à sa troisième session ordinaire et dans les décisions prises par la Commission Culture et adoptées à la 36^{ème} session de la Conférence générale (voir 36C/COM CLT/2/14.1(c) qui ont entraîné l'introduction du résultat escompté n° 13 de l'Axe d'action 4 dans le Programme et Budget de l'UNESCO pour 2012-2013).
5. Ce rapport sur les activités en 2012 fournit un aperçu des progrès effectués par le Secrétariat à mi-parcours pour promouvoir la ratification et la mise en œuvre de la Convention, particulièrement dans les quatre domaines prioritaires qu'il a identifiés. Il est à noter qu'en raison de la crise financière actuelle, les moyens alloués dans le cadre du budget du programme ordinaire aux activités de la Section relative à la diversité des expressions culturelles ont subi une diminution de 80% (le budget du programme ordinaire pour le biennium 2012-2013 s'élève actuellement à 219 000 US \$), ce qui ne permet pas aux décisions et aux priorités susmentionnées d'être mises en œuvre dans leur intégralité. Il est dès lors nécessaire de recourir à des ressources extrabudgétaires pour atteindre les résultats escomptés.

Promouvoir la ratification

6. La stratégie de ratification du Comité vise à ce que la Convention soit ratifiée par 140 Parties avant la fin de l'année 2013. Depuis le début de l'année 2012, cinq Etats ont ratifié la Convention (Angola, République centrafricaine, Indonésie, Rwanda et Emirats Arabes Unis), portant à 125 le nombre total des Parties. Afin d'atteindre l'objectif fixé dans la stratégie, 15 ratifications supplémentaires sont nécessaires d'ici la fin de l'année 2013.
7. Le Document CE/12/6.IGC/10 détaille les activités entreprises par le Secrétariat afin de mettre en œuvre la stratégie de ratification, à savoir les activités de sensibilisation impliquant les Parties et les non-Parties à la Convention, ainsi que l'élaboration et la diffusion d'outils d'information. A cet égard, le Forum ministériel Asie-Pacifique sur la diversité des expressions culturelles s'est tenu du 9 au 11 mai 2012 à Dhaka, au Bangladesh, en présence de ministres et de responsables de haut niveau de plus de 30 pays de la région. Premier de la sorte, ce Forum a abouti à l'adoption de la « Déclaration de Dhaka » qui appelle les Etats de la région Asie-Pacifique à ratifier la Convention. Il a notamment permis d'associer pour la première fois plusieurs Etats de la région Pacifique à un dialogue sur la Convention, et a abouti à des initiatives nationales en faveur de la ratification.

8. Le Rapport sur les activités du Secrétariat en 2011 a identifié plusieurs obstacles à la ratification, dont l'un tient à la difficulté de *faire passer le message* : en d'autres termes, la méconnaissance de la Convention en général et, en particulier, de ses avantages pratiques et tangibles. En 2012, le Secrétariat a mené des activités qui ont abouti à la production de différents outils de communication en ligne et hors ligne visant à diffuser des informations sur les effets de la Convention au niveau national (activités financées grâce à des ressources extrabudgétaires provenant du Gouvernement espagnol). Il a également travaillé en étroite collaboration avec les bureaux hors Siège afin d'organiser des ateliers de sensibilisation à l'intention des pouvoirs publics et des organisations de la société civile en Amérique latine, en Afrique et en Asie.

Mise en œuvre de la Convention

Fonds international pour la diversité culturelle

9. Le principal mécanisme opérationnel qui pourvoit un appui financier direct aux gouvernements et aux ONG dans les pays en développement pour mettre en œuvre la Convention est le *Fonds international pour la diversité culturelle* (FIDC).

10. La phase pilote du FIDC s'est achevée en juin 2012 au terme de trois appels à projets (2010, 2011, 2012) qui ont abouti au dépôt par les Parties et par des ONG de 70 pays en développement de demandes de projets pour un montant total de 35 millions US \$. À l'issue de cette phase pilote, le montant des contributions volontaires au FIDC atteignait 5,5 millions de dollars, et apportait son appui à 48 projets dans 36 pays en développement. Il est à noter que 82% des fonds du FIDC sont attribués à des projets conduits dans des pays en développement. Le Secrétariat n'a pas doté le FIDC d'un mécanisme de recouvrement des coûts.

11. L'évaluation d'IOS de la phase pilote pour 2012 a révélé que le FIDC est un mécanisme unique et très pertinent, qui contribue à la mise en œuvre de la Convention en finançant des initiatives innovantes visant à encourager l'émergence de secteurs culturels dynamiques dans les pays en développement (voir les documents CE/12/6.IGC/7 et IOS/EVS/PI/116). IOS a constaté que le FIDC aide les parties prenantes à mieux comprendre la relation entre culture et développement durable, qu'il met en valeur l'implication de la société civile, génère de bonnes pratiques et constitue un mécanisme de promotion de la coopération Sud-Sud et Nord-Sud-Sud.

12. Les résultats de l'évaluation d'IOS ont confirmé la pertinence des projets financés par le FIDC pour répondre aux besoins spécifiques des groupes cibles et des pays bénéficiaires. Les projets du FIDC démontrent que les industries culturelles sont un important gisement d'emplois et de revenus, et qu'elles peuvent contribuer à l'inclusion sociale pourvu que les politiques culturelles et les mécanismes adéquats de renforcement des capacités et de partenariat soient mis sur pied. Les projets sont menés localement et ils s'enracinent dans les communautés parce qu'elles se les approprient. Le renforcement des capacités est l'un des éléments-clé des projets du FIDC dont le but est de responsabiliser les acteurs locaux. Pour un aperçu des résultats obtenus par les projets du FIDC déjà achevés, voir le document CE/12/6.IGC/INF.4. Les réalisations des projets du FIDC seront au cœur de la nouvelle édition du Rapport 2013 de l'UNESCO et du PNUD sur l'économie créative, coordonné par le Secrétariat, où ils seront présentés comme des exemples de mise en œuvre des priorités en matière de culture et de développement au niveau local. Les résultats de ce rapport nourriront les débats internationaux sur la culture dans le cadre de l'Agenda pour le développement durable post-2015.

13. L'évaluation d'IOS ne traite pas seulement de la gouvernance et de la gestion du FIDC, mais formule également des recommandations pour accroître son impact et sa visibilité, et mobiliser des ressources. Le Rapport sur les activités du Secrétariat en 2011 indique aussi qu'augmenter le niveau des fonds constitue une priorité urgente afin de garantir l'impact structurel à long terme du FIDC et de ses projets. Conformément aux décisions prises par la Conférence des Parties et par le Comité, Small World Stories a élaboré une stratégie de **communication et de collecte de fonds** qui prévoit un plan en trois phases sur cinq ans (voir le document CE/12/6.IGC/6). Une fois cette stratégie adoptée par le Comité, le Secrétariat prendra les mesures nécessaires pour mettre en œuvre la Phase I en 2013, et ce, en lançant deux campagnes : « Relancement du FIDC » et « Votre 1% compte pour la créativité ».

14. Le Secrétariat a fait en sorte que le FIDC fonctionne de la manière la plus efficace qui soit, dans la limite de ses moyens humains et financiers. A cette fin, l'évaluation d'IOS a conclu que « le Secrétariat s'est employé activement à mettre en œuvre la phase pilote du FIDC. Des améliorations considérables ont en outre été apportées avec chaque appel à demandes de financement. En même temps, n'ayant qu'une personne à temps plein travaillant pour la gestion du FIDC et deux personnes à temps partiel, le Secrétariat n'a pas les moyens de s'acquitter de toutes les tâches dont il est chargé, notamment du suivi de l'application des projets approuvés » (paragraphe 18 du document IOS/EVS/PI/116). Un rapport détaillé des activités conduites par le Secrétariat pour mettre en œuvre le FIDC en 2012 est disponible dans le document CE/12/6.IGC/5.

Programme de renforcement des capacités

15. Le Rapport sur les activités du Secrétariat en 2011 a identifié le fait qu'il y a une demande importante et un besoin urgent de développer un programme de renforcement des capacités afin d'accélérer la mise en œuvre de la Convention au niveau national. Les principales activités de renforcement des capacités étaient les suivantes :

- Interventions directes sur les politiques à travers une *assistance technique* fournie aux autorités nationales et locales ;
- Lancement d'un *programme pilote de formation* dans une région spécifique ;
- Poursuite du développement *d'outils de renforcement des capacités* et introduction de nouveaux outils.

16. En 2012, le projet financé par l'UNESCO et l'Union européenne intitulé "Banque d'expertise pour renforcer le système de gouvernance de la culture dans les pays en développement" a donné lieu à des interventions d'***assistance technique*** dans 13 pays (Barbade, ville de Buenos Aires, Burkina Faso, Cambodge, République démocratique du Congo, Haïti, Honduras, Kenya, Malawi, Maurice, Niger, Seychelles et Vietnam). Ces missions ont été effectuées par des experts internationaux dans le domaine des politiques et des industries culturelles, retenus pour le projet au terme d'une procédure de sélection lancée par le Secrétariat en 2011 (plus de 600 candidatures ont été reçues). L'objectif de ces missions d'assistance technique consistait à soutenir les efforts des pays en vue de doter leurs secteurs culturels d'un cadre juridique et institutionnel national, et d'adopter des mesures qui concernent le rôle de la culture dans le développement économique et social, surtout par le biais des industries culturelles. Les résultats, très encourageants, comprennent notamment :

- une nouvelle stratégie de développement de l'industrie de la musique aux Seychelles ;
- une nouvelle stratégie visant à accroître l'éducation aux arts et à la culture au Burkina Faso ;
- une nouvelle stratégie des industries de la création assortie d'un plan de financement au Vietnam ;
- une déclaration de politique culturelle en RDC ; et
- un programme de renforcement des capacités pour les professionnels des industries culturelles au Honduras.

En plus de ces résultats concrets, les missions d'assistance technique ont également facilité les processus de coopération, et pas seulement entre les gouvernements et la société civile (qui constituent l'un des éléments du projet). En effet, les missions ont aussi permis de développer des synergies et de renforcer la complémentarité d'action sur le terrain avec les programmes et activités conduits par d'autres acteurs :

- Organisations internationales (UE, OIF par exemple) ;
- Institutions publiques nationales (*British Council*, Ambassade de Norvège, Ambassade du Danemark par exemple) ;

- Bureaux hors Siège de l'UNESCO (Haïti, Kinshasa, Phnom Penh par exemple) ;
- Délégations de l'Union européenne (notamment en RDC, au Burkina Faso, au Malawi, aux Seychelles et au Vietnam).

L'état d'avancement des missions peut être suivi grâce aux informations fournies par le Secrétariat et les experts sur le site internet de la Convention :

<http://www.unesco.org/new/en/culture/themes/cultural-diversity/diversity-of-cultural-expressions/programmes/technical-assistance/missions/>.

17. Au cours du deuxième semestre 2012, le soutien apporté par le Fonds d'urgence de l'UNESCO a permis au Secrétariat de lancer un **programme pilote de formation en Afrique**, région qui détient le plus haut taux de ratification et le nombre le plus élevé de demandes d'appui à l'élaboration et à la mise en œuvre de politiques et de mesures visant à consolider de manière durable les industries de la culture et de la création. Les activités se sont concentrées dans trois domaines principaux :

- *Formation des principales parties prenantes à la Convention* : Le Programme a renforcé les connaissances et les capacités techniques des acteurs gouvernementaux liées à la Convention de 2005, à l'occasion d'un atelier d'une journée qui s'est tenu le 9 juin 2012 à Abidjan, en Côte d'Ivoire, et auquel ont participé 28 Commissions nationales africaines dans le cadre de sessions sur mesure concernant les principes fondamentaux de la Convention et le rôle des Commissions nationales dans sa mise en œuvre, particulièrement pour ce qui est de la sélection des demandes de projets auprès du FIDC. C'est d'autant plus important que 50% des demandes soumises au FIDC émanent de pays africains.
- *Identification d'une nouvelle génération d'experts locaux et renforcement de leur expertise* : 32 spécialistes originaires de 25 pays africains ont été retenus au terme d'une procédure de sélection (200 candidatures reçues). Les spécialistes, dont 40% sont des femmes, ont reçu une formation concernant les approches stratégiques du développement des industries de la culture et de la création, ainsi que les mécanismes de la Convention tels que les Rapports périodiques quadriennaux. La formation destinée aux experts anglophones s'est déroulée en octobre 2012 au Cap, en Afrique du Sud, en partenariat avec l'Institut des arts africains (AFAI). La formation des experts francophones a eu lieu en novembre 2012 à Dakar, au Sénégal, en partenariat avec l'ONG *Culture et développement*. Ce réseau de spécialistes des politiques continuera d'approfondir sa connaissance de la Convention, et notamment des particularités techniques liées à l'élaboration de mesures destinées aux industries de la culture et de la création en 2013, en participant à des activités de tutorat qui sont d'ores et déjà conduites par les partenaires du programme et par le Secrétariat de la Convention. Si l'investissement dans leurs compétences en matière d'élaboration de mesures techniques se poursuit, ces experts devraient pouvoir aider les Parties à concevoir les mesures adéquates qui permettront à leurs secteurs culturels de se développer et de s'épanouir.
- *Développement d'une plateforme de partage d'information en ligne et d'outils de renforcement des capacités* : « la Convention 2005 en Afrique » est une plateforme de partage d'information en ligne lancée en juin 2012 (<http://www.unesco.org/new/en/culture/themes/cultural-diversity/diversity-of-cultural-expressions/2005-convention-in-africa/>). Elle centralise toutes les informations relatives aux projets, aux missions d'assistance technique, aux partenaires, aux outils et à la recherche dans la région, en proposant un accès convivial aux actions de la Convention en Afrique.

18. Le programme de renforcement des capacités de la Convention ne vise pas seulement à élaborer et à mettre en œuvre des politiques, mais aussi à *consolider les compétences et le savoir-faire des professionnels travaillant dans les très petites, petites et moyennes entreprises de l'industrie culturelle dans les pays en développement*. Avec l'appui du Gouvernement espagnol, le Secrétariat met en œuvre des projets concrets dans le cadre de l'Alliance mondiale pour la diversité culturelle. Ainsi, le Secrétariat a poursuivi ses activités visant à aider le Bureau Export de

la Musique Africaine (BEMA) à concevoir une stratégie de collecte de fonds qui lui permette de renforcer sa viabilité grâce à l'établissement de partenariats fructueux. Avec l'appui du Gouvernement de la République de Corée, une pépinière d'industries culturelles est en cours de création à Ouagadougou afin de consolider le tissu économique du secteur de la musique au Burkina Faso.

19. De surcroît, le Secrétariat a travaillé de concert avec des chercheurs et des offices nationaux de statistiques dans onze pays en développement afin de *renforcer les capacités de production de nouvelles données* relatives au rôle que joue la culture dans le développement d'un pays. Avec l'appui du Gouvernement espagnol, la « Batterie d'indicateurs de la culture pour le développement » (BICD) favorise l'adoption d'une approche globale de l'inclusion de la culture dans les stratégies de développement et dans les politiques culturelles pour le développement. Le projet BICD a été largement médiatisé et sa mise en œuvre a donné lieu à une collaboration étroite et fructueuse entre les bureaux hors Siège de l'UNESCO.

20. En raison de la réduction des moyens consacrés aux activités au titre du programme ordinaire, seuls deux *outils de renforcement des capacités* prévus dans le Rapport sur les activités du Secrétariat en 2011 ont effectivement été élaborés en 2012 :

- Guide sur la définition et la conception des projets réussis pour le FIDC ;
- Politiques pour la créativité : guide pour le développement des industries culturelles et créatives (élaboré en partenariat avec l'Organisation Internationale de la Francophonie, OIF).

Gestion des connaissances

21. Le Rapport sur les activités du Secrétariat en 2011 prévoyait la nécessité d'instaurer un système de gestion des connaissances afin d'atteindre les résultats escomptés en matière de collecte, d'échange et de diffusion d'informations et de bonnes pratiques liées à la protection et à la promotion de la diversité des expressions culturelles. L'objectif de ce système est de rendre la Convention plus concrète et facile à comprendre aux différents groupes d'acteurs concernés, et de permettre sa mise en œuvre sur le terrain. Ledit Rapport indiquait que des ressources extrabudgétaires seraient nécessaires pour réaliser pleinement le potentiel du futur système de gestion des connaissances (SGC) de la Convention.

22. En l'absence de financements extrabudgétaires, le Secrétariat a entrepris quelques activités en 2012 en vue de jeter les bases pour un futur SGC, en développant notamment trois plateformes sur internet :

- La plateforme du FIDC, qui rassemble tous les documents relatifs au troisième appel à financement, conformément au paragraphe 5 de la Décision 5.IGC 7. La plateforme contient également des statistiques, des tableaux et des graphiques agrégés ; elle est accessible à l'adresse suivante : <http://www.unesco.org/culture/cultural-diversity/2005convention/en/programme/ifcd/>;
- La plateforme des rapports périodiques quadriennaux, qui contient les rapports reçus et l'analyse transversale du Secrétariat, 47 cas d'exemples innovants, des annexes statistiques, des liens vers une série de 18 films didactiques en ligne illustrant les étapes de la préparation d'un rapport périodique avec les organisations de la société civile, etc. Elle est disponible à l'adresse suivante : <http://www.unesco.org/culture/cultural-diversity/2005convention/en/programme/periodicreport/>;
- Mise en œuvre de la plateforme Article 21, qui dresse un inventaire d'exemples et de pratiques liés à cet article et présente un formulaire de candidature afin d'initier les utilisateurs à la procédure de collecte et de diffusion d'informations. Elle est disponible à l'adresse suivante : <http://www.unesco.org/culture/cultural-diversity/2005convention/en/programme/articlexxi/>.

23. S'il parvient à recueillir des ressources en quantité suffisante, le Secrétariat resserrera les liens entre les plateformes existantes et les développera davantage, de même que ses autres activités et projets dans le cadre d'un système global de gestion des connaissances. Il s'appuiera sur la collecte et l'analyse d'informations quantitatives et qualitatives portant notamment sur les résultats des activités de la Convention tels que des exemples innovants présentés dans les rapports périodiques quadriennaux des Parties, des informations relatives à l'impact des projets soutenus par le FIDC ou encore à celui des missions d'assistance technique. L'objectif est de bâtir une plateforme commune et accessible, qui proposerait en plusieurs langues des moyens de recherche, des guides vidéos, des bonnes pratiques, un registre de candidatures en ligne, des techniques de balisage des contenus, etc.

Obstacle principal

24. Comme mentionné précédemment, le principal obstacle à la mise en œuvre des activités en 2012 tient à la réduction drastique des fonds du programme ordinaire pour les activités de l'actuel biennium, qui a été partiellement compensée par le renforcement des ressources humaines du Secrétariat. Les fonds d'urgence ont permis au Secrétariat de conduire le programme pilote de formation en Afrique et les travaux de gestion des connaissances jusqu'à la fin de l'année 2012, tandis que les ressources extrabudgétaires ont permis la mise en œuvre du programme d'assistance technique (financement de l'UE), le développement d'une « Batterie d'indicateurs de la culture pour le développement », la mise en œuvre du projet opérationnel de l'Alliance mondiale pour la diversité culturelle, le développement de la « Trousse Jeunesse de la diversité » et la production de documents de sensibilisation au cours de la même période (financement du Gouvernement espagnol).

25. En outre, en 2012, le Secrétariat n'a épargné aucun effort pour réduire les coûts, en cherchant, notamment, à :

- éviter les rencontres en personne à chaque fois que c'était possible : le panel d'experts qui évalue les demandes présentées au Fonds international pour la diversité culturelle (FIDC) travaille par courriers électroniques, *via* un forum de discussion et par visioconférence ;
- réduire les frais de déplacement ; le Secrétariat a tiré parti des manifestations nationales et régionales existantes pour lesquelles les frais de déplacement étaient couverts par les organisateurs afin de conduire ses propres activités sur le terrain et d'accroître ses efforts pour y associer les collègues des bureaux hors Siège tout en leur fournissant les documents nécessaires, par exemple des kits de promotion et des exposés au format Powerpoint ;
- réduire les frais de papier, de photocopies et d'envois postaux liés à l'organisation de réunions statutaires : les documents de travail de la sixième session du CIG ont simplement été téléchargés sur le site de la Convention, les membres du Comité n'ayant accès au cours de la réunion qu'à un nombre limité de copies sur papier ;
- réduire les frais d'accueil liés aux réunions statutaires : les dépenses concernant l'eau minérale, les pauses café et les réceptions ont été réduites, et des badges en papier ont remplacé les badges laminés.

Conclusion

26. L'axe d'action pour 2013 consiste à poursuivre les efforts visant à atteindre les résultats escomptés dans les domaines prioritaires mentionnés dans le Rapport et détaillés dans le Rapport sur les activités du Secrétariat en 2011, afin de promouvoir la ratification et la mise en œuvre intégrale de la Convention au niveau national. Pour réaliser pleinement le potentiel des activités liées à ces domaines prioritaires, le Secrétariat continuera d'explorer des sources de financement extrabudgétaire.

27. Le Secrétariat pourrait également tirer parti de recourir à des chercheurs et à des experts associés ayant une expérience dans le domaine des politiques et des industries culturelles ainsi que dans celui de la coopération et du développement culturels au plan international, qui pourraient être impliqués dans les travaux du Secrétariat pour des périodes limitées et sur des projets spécifiques.

28. Les priorités de l'UNESCO – *l'Afrique et l'égalité entre les sexes* – continueront de *faire l'objet d'une attention particulière*. À cet effet, les demandes reçues lors de la phase pilote du FIDC et les rapports périodiques quadriennaux donneront lieu à une analyse sous l'angle de l'égalité entre les sexes, dont les résultats seront rassemblés dans une contribution au Rapport de l'UNESCO sur la culture et le genre.